

31 - Bâtiments Municipaux - Programme de travaux d'accessibilité - Demandes de subventions

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur :

1 - Contexte

Le Conseil Municipal du 17 septembre 2015 a adopté la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour la Ville de Besançon. L'objectif est de rendre les bâtiments concernés accessibles à tous types de handicap.

Dans ce cadre il convient d'engager une programmation de travaux de mise en accessibilité sur trois périodes.

Pour l'année 2016 un programme de travaux de 600 000 € doit être engagé.

2 - Programme de travaux Accessibilité

Accueil éducatif et rééducatif (APF) Aménagement des stationnements, cheminements et accès de l'accueil et des sanitaires	10 000 €
Bains douches Madeleine Aménagement des circulations, escaliers et sanitaires	1 680 €
Bastion Gaulard Création d'une main courante le long de l'accès	20 000 €
CAM 2 et 4 Amélioration de l'éclairage des circulations, de la signalétique	35 600 €
CAM 6 Amélioration de l'éclairage des circulations, de la signalétique	2 450 €
Centre Nelson Mandela Amélioration de l'éclairage des circulations, de la signalétique, Modification des dispositifs d'alarme incendie	18 950 €
Divers bâtiments Modification des dispositifs d'alarmes incendie	69 022 €
Crématorium Saint-Claude Amélioration de la signalétique et de la visibilité	7 200 €
Ecole de la Butte 2 Amélioration de l'éclairage des circulations, de la signalétique, modification des dispositifs d'alarme incendie, aménagement de sanitaires	11 800 €
Espace solidaire Signalétique et contrastes	5 000 €
Groupe scolaire Brossolette Première intervention : aménagement de stationnement, accès, circulations	12 700 €
Maternelle des Prés de Vaux Aménagement des escaliers, de sanitaires, amélioration de la signalétique et de la visibilité	10 200 €

Groupe scolaire Granvelle Aménagement des circulations et escaliers, modification des dispositifs d'alarme incendie	49 600 €
Gymnase Malcombe Aménagement des circulations et escaliers, modification des dispositifs d'alarme incendie	18 500 €
Petit Kursaal Aménagement des circulations, du mobilier d'accueil, de sanitaires, amélioration de la signalétique	50 000 €
Maison des Seniors Aménagement de sanitaires, modification des dispositifs d'alarme incendie	7 700 €
Maternelle Fontaine Argent Aménagement des circulations et escaliers, modification des dispositifs d'alarme incendie	12 000 €
Maternelle Jean Macé Aménagement de stationnements	1 200 €
Maternelle Paul Bert Aménagement des cheminements et accès, de l'accueil, modification des dispositifs d'alarme incendie	9 700 €
Maison de quartier de la Grette Aménagement des circulations et accueil, amélioration de la signalétique et de la visibilité	19 250 €
Palais des Sports Aménagement des cheminements et accès, de l'accueil, amélioration de la signalétique	43 500 €
Palais Granvelle Modification des dispositifs d'alarme incendie	5 600 €
Piscine - Patinoire Lafayette Amélioration des cheminements extérieurs, mise en œuvre d'un ascenseur, amélioration de l'éclairage, modification des dispositifs d'alarme incendie (opération d'environ 150 K€ financée sur deux exercices)	55 000 €
Temple protestant Aménagement de l'accès au bâtiment, de l'entrée, des sanitaires	2 050 €
Théâtre Amélioration des circulations, de l'éclairage et de la visibilité, aménagement de sanitaires, modification des dispositifs d'alarme incendie	84 298 €
Primaire Helvétie Mise en accessibilité des sanitaires des filles	7 000 €
Part Voirie de l'Ad'Ap	<u>30 000 €</u>
TOTAL	600 000 €

Les dépenses seront prélevées sur les lignes de crédit 21.521.2135.00520.33000 et 21.521.2158.00520.30500.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux d'accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.